

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2025
Séance du 19 février 2025

N° 09

Objet : Contrat d'objectif territorial – Prolongation et modification du contrat de projet

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois de février 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : René VILLARD

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine (jusqu'au rapport n° 7, puis à partir du rapport n°17), CHALVET Gilles (à partir du rapport n°3), COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°2), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (exceptée la délibération n°4), GRAVIERE Remy, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à MOULARD Damien
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
ESCLAPEZ Nathalie a donné pouvoir à CAZERES Benoit
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à AUZET Guy
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine,
SAGNIEZ Simone a donné pouvoir à BOYER Christian
SERY Marie-José a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

BALIQUE François, BASSET Françoise, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, LAQUET Laura, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250219-09_19022025

Monsieur REINAUDIO Gilbert, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération du 28 février 2020, Provence Alpes Agglomération a adopté le Plan Climat Air-Energie Territorial et par délibération en date du 13 février 2019 le Plan Alimentaire Territorial. Le Plan Climat Air-Energie Territorial prévoit une cinquantaine d'actions à mettre en œuvre dans les 6 prochaines années dans le domaine de la mobilité, de l'habitat, des énergies renouvelables et de la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif global étant devenir territoire à énergie positive d'ici 2050.

L'ADEME a retenu le territoire de Provence Alpes Agglomération pour expérimenter un contrat d'objectif de territoire et accompagner une démarche d'amélioration continue et transversale en intégrant dans un même contrat les ambitions de la collectivité en matière de transition énergétique et d'économie circulaire. Le conseil d'agglomération du 9 décembre 2020 s'est prononcé en faveur de l'adhésion de Provence Alpes Agglomération à ce contrat expérimental d'une durée prévisionnelle de 4 ans.

L'ADEME apporte une aide financière de 350 000 € sur 4 ans dont une partie est consacrée au financement d'un chargé de mission.

Le contrat d'objectif de territoire devait s'achever le 31 mars 2025. L'avenant n°1 du contrat d'objectifs territorial, en son article 4, a repoussé l'échéance de ce contrat au 18 novembre 2025. L'audit final est en cours et sera achevé fin novembre 2025.

Par une délibération en date du 17 février 2021, Provence Alpes Agglomération a décidé de la création d'un contrat de projet, devant s'achever le 31 mars 2021. Afin de permettre l'achèvement du contrat d'objectifs territorial, il est proposé de prolonger et modifier le contrat de projet initial selon les caractéristiques ci-dessous.

La rémunération versée serait calculée par référence au cadre d'emplois d'attaché territorial sur un IM 415 auquel s'ajoute le régime indemnitaire correspondant. Ce poste ouvre droit à un financement pour 8 mois, selon les résultats atteints par la collectivité.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission gestion contrat d'objectifs territorial afin de terminer ce projet,

Considérant que le coût chargé pour 8 mois de ce poste est estimé à 30 000 € maximum,

Considérant que ce poste ouvre droit à des financements,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De modifier le contrat de projet/emploi non permanent créé par la délibération n°03 du 17 février 2021 « Contrat Objectifs Territorial » pour assurer les missions finales du contrat d'objectifs territorial entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2025

Application agréée E-legelite.com

99_DE-004-200067437-20250219-09_19022025

- de définir les caractéristiques du nouveau contrat de projet ainsi qu'il suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail
Du 01/04/2025 au 30/11/2025	1	Catégorie A en référence au grade d'attaché territorial	Etablir l'audit final du Contrat d'Objectifs Territorial Réaliser les opérations de clôture Accompagner la poursuite de la démarche PAT et économie circulaire	Temps complet

Les candidats devront justifier d'un diplôme BAC + 4 dans le domaine du développement territorial ou de l'action publique. Une expérience professionnelle dans la conduite de projet est souhaitée.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, sur la base de l'indice majoré 415 ainsi que du régime indemnitaire correspondant.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents relatifs au contrat de projet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO
PUBLIE LE : 26 FEV. 2025



Le secrétaire de séance,

René VILLARD